

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Enquête Publique pour aliénation des chemins ruraux :

- CR 10 dit Sentier de Fontaine-Guerville (partiellement)
- CR 22 dit de la Seignereurie
- CR 28 dit Impasse de la LARGERIE (partiellement)

Par arrêté municipal n° 2026-09 en date du 2 mars 2026, la Maire de la commune de Moulins en Bessin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête est ouverte du 23 mars 2026 au 8 avril 2026 inclus.

Monsieur Claude MADELAINE a été désigné « Commission enquêteur par arrêté n°2026-09 en date du 26 février 2026.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Moulins en Bessin du lundi 23 mars 2026 au mercredi 8 avril 2026, aux jours et heures suivants : le lundi de 13h30 à 18h00, le mercredi de 13h30 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Moulins en Bessin les :

- Lundi 23 mars 2026 de 13h30 à 14h30
- Mercredi 8 avril 2026 de 13h30 à 14h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignés sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de Moulins en Bessin ou adressées au commissaire enquêteur :

· Par courrier postal : Mairie de Moulins en Bessin

1040 Rue de Creully

Martragny

14740 MOULINS EN BESSIN

· Par courrier électronique : mairie@moulinsenbessin.fr